

SOGERIM SAVOIE DAUPHINE

2005 A 2910

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 13 JUIN 2005**

Déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de THONON-LES-BAINS exerçant la juridiction commerciale

le 22-08-2005

h/Le Greffier en Chef,

L'an deux mille cinq
Le 13 Juin
à 15 heures



Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à ANNEMASSE, dans les locaux de SAS SOGERIM, sur convocation par M. le Président suivant lettres en date du 26 Mai 2005.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Michel DEVILLERS préside la séance en sa qualité de président.

M. Patrick VINCENT est appelé comme scrutateur.

Mme Liliane PAFUNDI est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 400 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été ten

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts :

"Article 4 – Siège social :

Le siège social est fixé à 74100 ANNEMASSE – 17 Rue du Clos Fleury.

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et à M. Michel DEVILLERS, Président et à Mme Liliane PAFUNDI secrétaire, à l'effet d'établir et de signer seul la déclaration prévue par l'article de la loi sur les sociétés commerciales.

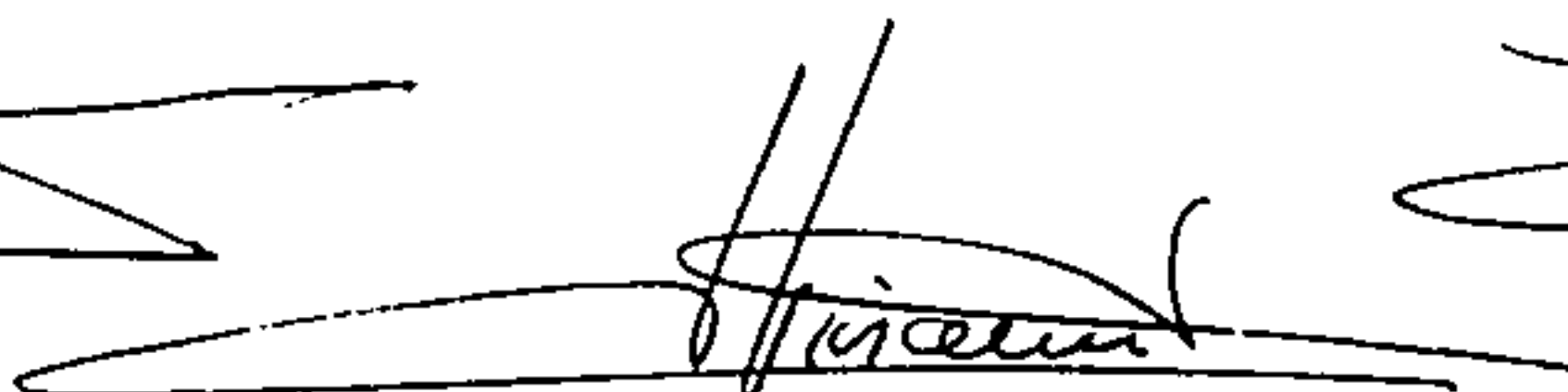
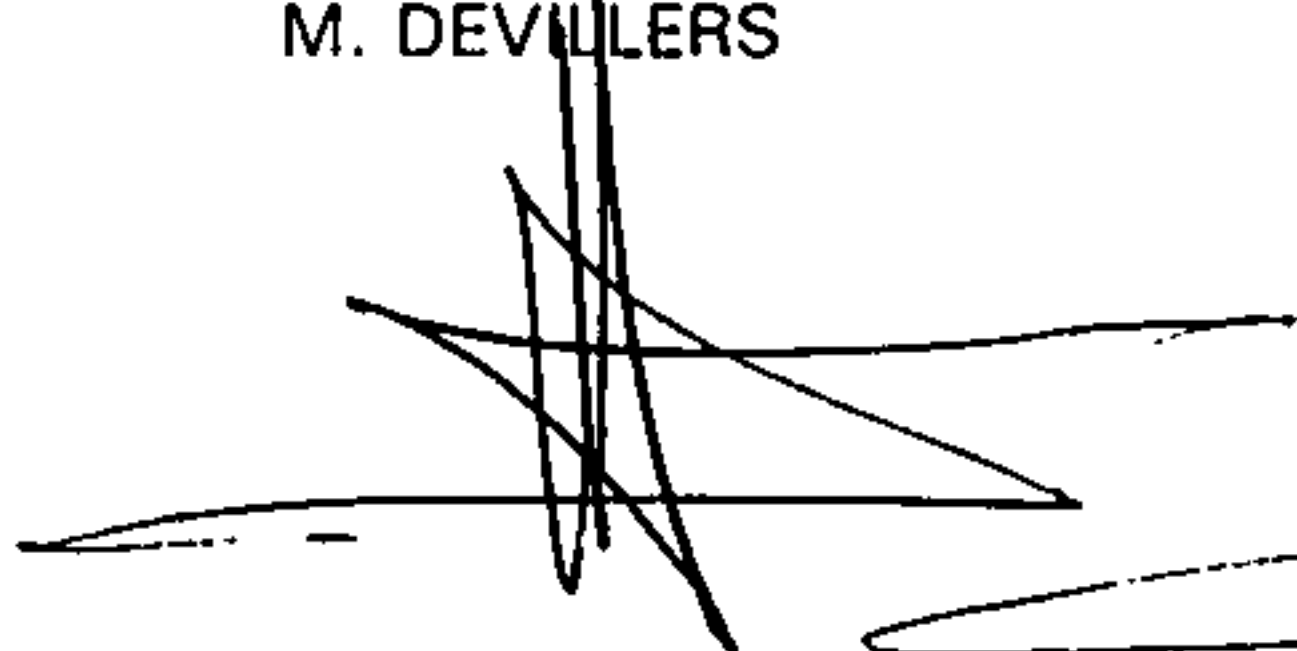
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

Le Président,
M. DEVILLERS

Le Scrutateur,
Patrick VINCENT

Le Secrétaire,
L. PAFUNDI



SOGERIM Savoie - Dauphiné

Société par actions simplifiée

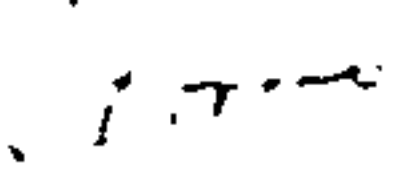
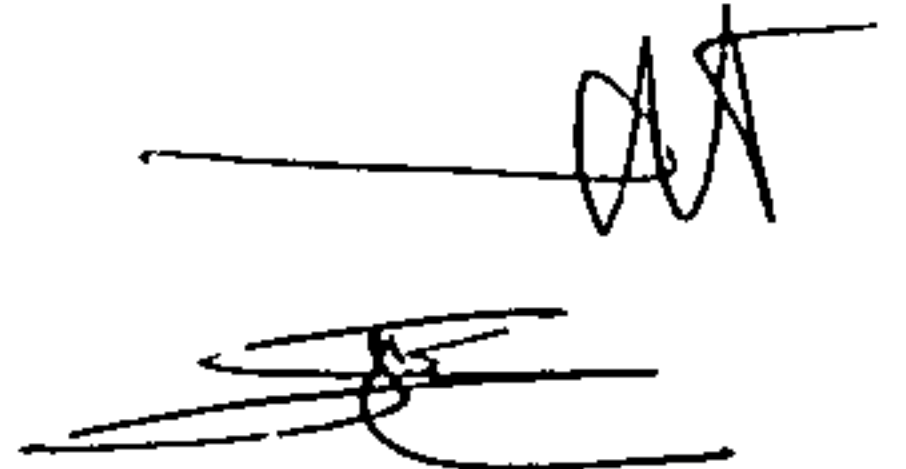
au capital de 40 000 €

Siège social : 2 Rue du 8 mai 1945

74100 ANNEMASSE

STATUTS

Statuts modifiés par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/06/05
changement du siège social

LES SOUSSIGNES :

- **SAS SOGERIM**
104/106 Rue Boileau - 69006 LYON
Société par actions simplifiée au capital de 570 430 Euros
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon
sous le numéro : 316 621 747
représentée par son Président Directeur Général M. Michel DEVILLERS

- **SA RAINANS INVESTISSEMENT**
Société Anonyme au capital de 375 000 €
dont le siège social est à RAINANS (39290)
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dole
sous le numéro 378 819 007
représentée par son Président du Directoire Mme Jeannine LE BAIL

- **Monsieur Patrick VINCENT**
demeurant 235 Route des Grands Vignobles – 74320 SEVRIER
né le 05.03.1967 à Remiremont (88)
de nationalité Française

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée (S.A.S.) devant exister entre eux.

